



PRÉFET DES HAUTES- ALPES

*Liberté
Égalité
Fraternité*



10. Je n'arrive pas à obtenir une carte grise à mon nom suite à un achat

Démarche pour la carte grise en ligne sur le site : <https://ants.gouv.fr/>
Volet Immatriculation

Cliquer sur l'onglet « Se connecter » en haut à droite du site internet

 Se connecter

S'identifier avec FranceConnect (via vos identifiants Impôts, Ameli, MSA,..)



Une fois connecté à votre espace, cliquer sur :

1. Nouvelle demande
2. L'immatriculation
3. Faire autre demande
4. Je commence la demande
5. Choisir la catégorie « Faire autre demande » [Faire une autre demande](#) ^

Choisir la démarche « Je n'arrive pas à obtenir une carte grise à mon nom dans le cadre de la téléprocédure : j'achète ou je reçois un véhicule »

Pour la suite de cette démarche, vous devez suivre les étapes à renseigner.

Pour toutes précisions complémentaires, il convient de contacter le service ANTS, qui est désormais l'unique interlocuteur en la matière au numéro de téléphone **34.00** ou par mail : siv-part@interieur.gouv.fr

En dehors du timbre fiscal qui pourra vous être demandé sur certaines démarches, le site internet de l'ANTS (Agence nationale des titres sécurisés) est gratuit. Soyez vigilant sur les sites internet consultés.